



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au CAP D'AGDE)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget principal de la CAHM :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010

N° 000452
Question n°1 à l'OJ

Réf. : AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire doit délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL, délégué communautaire aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information.*

Il doit approuver, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget principal se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-----------------|-----------------------|
| Réalisation de l'exercice | 42 839 361,63 € | 45 042 421,38 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 1 183 847,56 € |
| Résultat cumulé | 42 839 361,63 € | 46 226 268,94 € |

Excédent de fonctionnement : **3 386 907,31 €**

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Réalisation de l'exercice | 13 955 447,21 € | 12 752 247,68 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 89 032,13 € | |
| Restes à réaliser à reporter en 2011 | 7 737 103,75 € | 7 737 103,75 € |
| Résultat cumulé | 21 781 583,09 € | 20 578 383,56 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : **- 1 292 231,66 €**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil communautaire d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti

*Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget principal de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 au
«Transport Hérault
Méditerranée»

N° 000453

Question n°2 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme
Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard
DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM.
Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES,
Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** :
M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-
SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU
* **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude
EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINTE THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** :
M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN *
AUMES : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick
FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël
LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA
* **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme
Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M.
Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux
systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du
Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté
d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL*,
vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *Transport Hérault
Méditerranée* se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 2 184 245,57 € | 1 792 607,63 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 1 476 613,51 € |
| Résultat cumulé | 2 184 245,571 € | 3 269 221,14 € |

Excédent de fonctionnement : 1 084 975,57 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 119 906,59 € | 61 581,86 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 17 549,61 € | |
| Résultat cumulé | 137 456,20 € | 61 581,86 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 75 874,34 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *Transport Hérault Méditerranée* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«LE PUECH» à Portiragnes

N° 000454

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique Cap d'Agde)
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 2 446 142,52 € | 2 570 052,52 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 89 065,30 € |
| Résultat cumulé | 2 446 142,52 € | 2 659 117,82 € |

Excédent de fonctionnement : 212 975,30 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 2 446 142,52 € | 3 136 442,42 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 1 136 442,42 € | |
| Résultat cumulé | 3 582 584,94 € | 3 136 442,42 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 446 142,52 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«LA CROUZETTE» à Saint-
Thibéry

N° 000455

Question n°4 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** M. Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Crouzette» à Saint Thibéry* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*La Crouzette*» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 132 400,27 € | 176 412,96 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 181 176,44 € |
| Résultat cumulé | 132 400,27 € | 357 589,40 € |

Excédent de fonctionnement : 225 189,13 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 137 210,70 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 166 195,39 € | |
| Résultat cumulé | 166 195,39 € | 137 210,70 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 28 984,69 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «La Crouzette » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUNI 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«Les Pradels» à Pomérols

N° 000456

Question n°5 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Les Pradels » à Pomérols* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté *par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « *Les Pradels* » se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 163 668,92 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 163 668,92 € |

Excédent de fonctionnement : 163 668,92 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 207 876,10 € | |
| Résultat cumulé | 207 876,10 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 207 876,10 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2009 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«LA CAPUCIERE» à Bessan

N° 000457

Question N°6 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** M. Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAIN'T THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Capucière»* à Bessan de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*La Capucière*» se présente de la façon suivante :

3005-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
- 5 JUIL. 2011
Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 5 518 522,78 € | 5 573 266,48 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 427 190,35 € |
| Résultat cumulé | 5 518 522,78 € | 6 000 456,83 € |

Excédent de fonctionnement : 481 934,05 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 5 522 181,20 € | 5 335 162,02 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 1 135 162,02 € | |
| Résultat cumulé | 6 657 343,22 € | 5 335 162,02 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 1 322 181,20 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *PAEHM « La Capucière »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2009.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *PAEHM « La Capucière »* de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du *PAEHM « La Capucière »* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif du PAEHM
«LES CLAIRETTES»
à Adissan

N° 000458

Question n°7 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «Les Clairettes» à Adissan de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «Les Clairettes» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Finances et
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 0,00 € |

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 54 732,83 € | |
| Résultat cumulé | 54 732,83 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 54 732,83 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUNI 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du «PARC
TECHNOLOGIQUE»
à Saint-Thibéry

N° 000459

Question n°8 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint Thibéry de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du « Parc Technologique » se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
RECULE
- 5 JUIL. 2011
Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | |
| Résultat cumulé | 0,00 € | 0,00 € |

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 212 316,80 € | |
| Résultat cumulé | 212 316,80 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 212 316,80 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du « Parc Technologique » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«L'AUMORNE» à Florensac

N° 000460

Question n°9 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** M. Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «L'Aumorne» à Florensac* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par *monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumorne» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 5 JUL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Réalisation de l'exercice | 17 930,91 € | 337 982,16 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 320 051,25 € | |
| Résultat cumulé | 337 982,16 € | 337 982,16 € |

Résultat de fonctionnement : **0,00 €**

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|------------|
| Réalisation de l'exercice | 337 982,16 € | 1 668,95 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 1 668,95 € | |
| Résultat cumulé | - 337 982,16 € | 1 668,95 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : **- 337 982,16 €**

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumrone» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER., 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumorne» de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «L'Aumorne» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«LE ROUBIE» à Pinet

N° 000461

Question n° 10 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAIN'T THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe *du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «Le Roubié» à Pinet* de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté *par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.*

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*Le Roubié*» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice | 17 158,00 € | 17 158,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 17 158,00 € | 17 158,00 € |

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|-------------|----------|
| Réalisation de l'exercice | 17 158,00 € | 0,00 € |
| Reports de l'exercice 2009 | 0,00 € | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 17 158,00 € | 0,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 17 158,00 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «Le Roubié» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget annexe de la CAHM :
approbation du Compte de
gestion et adoption du Compte
Administratif 2010 du PAEHM
«La Méditerranéenne» à Agde

N° 000462

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : M. Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

En application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire adopte le Compte Administratif de l'exercice 2010 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée «La Méditerranéenne» à Agde de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui lui est présenté par monsieur Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances.

Il approuve, également, le Compte de Gestion du Trésorier Payeur Général.

1- Compte Administratif de l'exercice 2010 :

La Balance du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «La Méditerranéenne» se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
- 5 JUIL. 2011
Bureau des Politiques
Publiques

| Section de Fonctionnement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 153 773,55 € | 1 153 773,55 € |
| Reports de l'exercice 2009 | | 0,00 € |
| Résultat cumulé | 1 153 773,55 € | 1 153 773,55 € |

Résultat de fonctionnement : 0,00 €

| Section d'Investissement | Dépenses | Recettes |
|----------------------------|----------------|----------------|
| Réalisation de l'exercice | 1 153 773,55 € | 1 100 000,00 € |
| Reports de l'exercice 2008 | 0,00 € | |
| Résultat cumulé | 1 153 773,55 € | 1 100 000,00 € |

Solde d'exécution négatif d'investissement : - 53 773,55 €

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles et les restes à réaliser chapitre par chapitre.

2- Compte de Gestion 2010 du Receveur Municipal :

Monsieur le Rapporteur :

- constate que le Compte de Gestion 2010 a bien été transmis à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par le Comptable Public avant la date limite du 1^{er} juin (Article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- constate que les résultats de l'exercice 2009 portés au Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*La Méditerranéenne*» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont conformes au Compte de Gestion 2010 tel que présenté par monsieur le Trésorier Payeur Général ;
- constate que les imputations par Chapitres sont conformes au Compte de Gestion 2010.

Monsieur le Rapporteur rappelle que le Président devant quitter la séance au moment du vote du Compte Administratif, conformément à l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil de Communauté d'élire son Président et de délibérer ensuite Chapitre par Chapitre sur le Compte Administratif ainsi rapporté.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Gilles D'ETTORE, Président, étant sorti
Nomme à sa place monsieur Alain VOGEL-SINGER, 1er vice-président
délégué à l'aménagement du territoire et au développement durable*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** chaque Chapitre du Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*Ma Méditerranéenne*» de la CAHM ;
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du Receveur Municipal ;
- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2010 du Budget annexe du PAEHM «*La Méditerranéenne*» de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est en concordance avec le Compte de Gestion 2010 établi par le comptable de la CAHM et certifié par le comptable supérieur.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reprise définitive des résultats
de l'exercice 2011, des restes à
réaliser et affectation des
résultats

N° 000463

Question n°12 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle :

- qu'en application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.
- que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la Section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM :

Il est proposé l'affectation définitive du résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève 2 683 847,56 € :

- d'une part à la Section d'Investissement (article 1068) pour 2 000 000,00 €
- et d'autre part en excédent de fonctionnement reporté (article 002) pour 1 386 907,31 €

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 3 386 907,31 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement | - 1 292 231,66 € |
| RESTES A REALISER | |
| Dépenses | 7 737 103,75 € |
| Recettes | 7 737 103,75 € |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
| 1) Virement à la section d'Investissement | 2 000 000,00 € |
| 2) Excédent de fonctionnement reporté | 1 386 907,31 € |

BUDGET ANNEXE DU TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|----------------|
| Excédent de Fonctionnement | 1 084 975,57 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'investissement | - 75 874,34 € |
| RESTES A REALISER | |
| Dépenses | 60 705,54 € |
| Recettes | 60 705,54 € |
| Solde des restes à réaliser | 0,00 € |
| AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
| 1) Virement à la section d'Investissement | 76 000,00 € |
| 2) Excédent de fonctionnement reporté | 1 008 975,57 € |

Budget annexe du PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|----------------|
| Excédent de Fonctionnement | 212 975,30 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | - 446 142,52 € |

Budget annexe du PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|--------------|
| Excédent de Fonctionnement | 225 189,13 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -28 984,69 € |

Budget annexe du PAEHM « Les Pradels » à Pomérols :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|---------------|
| Résultat de Fonctionnement | 163 668,92 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -207 876,10 € |

Budget annexe du PAEHM « La Capucière » à Bessan :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|------------------|
| Excédent de Fonctionnement | 481 934,05 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | - 1 322 181,20 € |

Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|--------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -54 732,83 € |

Budget annexe du « PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint Thibéry :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|---------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | -212 316,80 € |

Budget annexe du PAEHM « L'Aumorne » à Florensac :

Il est proposé de reprendre définitivement résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|----------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Besoin de financement d'Investissement | - 337 982,16 € |

Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|--------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Résultat d'Investissement | -17 158,00 € |

Budget annexe du PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :

Il est proposé de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 de la façon suivante :

| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2010 | |
|---|---------------|
| Résultat de Fonctionnement | 0,00 € |
| RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2010 | |
| Résultat d'Investissement | - 53 773,55 € |

Les membres du Conseil communautaire sont invités à prendre en compte, définitivement, les résultats de fonctionnement et d'investissement et les restes à réaliser, constatés à la clôture de l'exercice 2010, dans les conditions définies ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

Budget principal de la CAHM :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 du Budget Principal :

| | |
|--|------------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 3 386 907,31 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 1 292 231,66 € |

- de reprendre définitivement les restes à réaliser sur le Budget Principal pour un montant de 7 737 103,75 € en dépenses et en recettes d'investissement

- d'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 2 683 847,56 € comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté pour | 1 386 907,31 € |
| Affectation à la section d'Investissement pour | 2 000 000,00 € |

Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 1 084 975,57 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 75 874,34 € |

- D'affecter définitivement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget annexe Transport Hérault Méditerranée 2010 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 1 084 975,57 € comme suit :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement reporté pour | 1 008 975,57 € |
| Affectation à la section d'Investissement pour | 76 000,00 € |

Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :

- De reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 212 975,30 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 446 142,52 € |

Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 225 189,13 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 28 984 ,69 € |

Budget annexe PAEHM « Les Pradels » à Pomerols :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

| | |
|--|----------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 163 668,92 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 207 876,10 € |

Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

| | |
|--|------------------|
| Excédent de Fonctionnement : | 481 934,05 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 1 322 181,20 € |

Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

| | |
|--|---------------|
| Résultat de Fonctionnement : | 0,00 € |
| Solde d'exécution négatif d'Investissement : | - 54 732,83 € |

Budget annexe PAEHM « Le Parc Technologique » à Saint Thibéry :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement - 212 316,80 €

Budget annexe PAEHM « L'Aumorne » à Florensac :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
Solde d'exécution négatif d'Investissement -337 982,16 €

Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
Résultat d'Investissement : - 17 158,00 €

Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :

- de reprendre définitivement les résultats de l'exercice 2010 :

Résultat de Fonctionnement : 0,00 €
Résultat d'Investissement : - 53 773,55 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

SPLA Territoire 34 -acquisition
d'actions, souscription à
l'augmentation de capital,
désignation d'un
administrateur

N° 000464

Question n°13 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs années, les Elus, au plan national, souhaitent unanimement, pouvoir se doter d'un opérateur avec lequel leurs Collectivités pourraient traiter directement, sans mise en compétition, dans le cadre du régime des "prestations intégrées" ou "in house" reconnu au plan européen.

Une première loi de Juillet 2006, en instituant les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement, a donné cette faculté à une seule Collectivité à condition qu'elle soit l'actionnaire majoritaire d'une telle Société.

Ainsi, le Département a créé, en 2008, une Société Publique Locale d'Aménagement Territoire 34 pour lui confier prioritairement les actions d'aménagement au sens du Code de l'urbanisme qu'il entend initier.

Les évolutions de la jurisprudence Communautaire Européenne ont conduit le Parlement à approuver le 28 mai 2010, une nouvelle loi sur le développement des Sociétés Publiques Locales qui étend cette disposition à plusieurs Collectivités actionnaires d'une même société, avec une double condition : qu'elles exercent, collectivement, sur celle-ci, un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services et que cette société réalise l'essentiel de son activité pour ces mêmes Collectivités.

Dans ce cadre, le Département a décidé de proposer aux 7 intercommunalités les plus importantes du département, qui n'ont pas leur propre opérateur, d'entrer au capital de cette société, à savoir :

- Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau
- Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Ou d'y renforcer leur présence :

- Communauté de Communes du Pays de Lunel
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault
- Communauté de Communes La Domitienne
- Communauté de Communes du Clermontais

Pour notre collectivité, l'enjeu porte, compte tenu de nos projets, sur la possibilité de nous appuyer sur un opérateur unique avec lequel :

- nous partagerons les mêmes valeurs d'intérêt général et d'exercice de la maîtrise d'ouvrage
- nous construisons un partenariat institutionnel basé sur la sécurité de la relation contractuelle en permettant d'échapper aux délais, coûts et contentieux liés à la mise en concurrence.
- pour, en toute transparence, étudier et réaliser nos projets d'aménagement et de développement avec la souplesse d'une société anonyme
- en nous évitant de créer notre propre structure opérationnelle qui, à notre échelle, aurait un plan d'affaires insuffisant pour se doter d'une manière pérenne des moyens nécessaires à la conduite de nos projets.

Pour nous permettre de bénéficier de ces dispositions, le Département nous propose d'entrer au capital de cette société et d'être représenté directement au Conseil d'Administration selon les modalités ci-après.

1) Acquisition d'action :

Le Département nous propose de nous céder 10 actions de la SPLA TERRITOIRE 34, pour leur valeur nominale de 1 000 € soit 10.000€ libérales lors de la souscription.

2) Augmentation de capital :

Une augmentation de capital de la société va être organisée, pour un montant de 210 000€ le portant ainsi à 710 000€.

Pour ce faire, il conviendrait que nous sollicitons le Conseil Général qui, conformément aux dispositions envisagées, n'exercera pas son droit préférentiel de souscription, afin de souscrire en ses lieux et place, à concurrence de 30 actions de 1 000 € chacune, soit 30 000 € au total.

Il est précisé que le versement lors de la souscription sera limité à la moitié (soit 15 000 €), le solde étant versé conformément à la loi dans un délai de 5 ans, sur appels du Conseil d'Administration.

Notre participation finale sera donc de 40 000 €, soit 5,63 % du capital social.

| TERRITOIRE 34 Augmentation du Capital | Capital | | Nb Adminis- trateur | | |
|--|------------|-----------|---------------------------|----------------------|----------------|
| | Proportion | Montant | | Actions nouvelles | Rachat CG34 |
| Conseil Général de l'Hérault | 58.59 % | 416 000 € | 10 | | -70 000 € |
| CC Saint Chinian | 0.28 % | 2 000 € | 1 | | |
| CC CEVENNES GANGEOISES | 0.28 % | 2 000 € | | | |
| CC ST PONS | 0.28 % | 2 000 € | | | |
| CC LA DOMITIENNE | 5.92 % | 42 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| CC CLERMONTAIS | 5.92 % | 42 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| CC LUNEL | 5.92 % | 42 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| CC VALLE HERAULT | 5.92 % | 42 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| CC GRAND PIC SAINT LOUP | 5.63 % | 40 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| CA HERAULT MEDITERRANEE | 5.63 % | 40 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| CA BASSIN DE THAU | 5.63 % | 40 000 € | 1 | 30 000 € | 10 000 € |
| | 100 % | 710 000 € | 18 | 210 000 € | 0 € |

3) Représentant de notre collectivité :

Dans la nouvelle configuration du conseil d'administration, compte tenu de notre participation au capital social, nous bénéficierons d'un poste d'administrateur sur un total de 18.

Il convient donc de désigner notre représentant au Conseil d'Administration de TERRITOIRE 34, et, en tant que de besoin de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'article L.327-1 du code de l'urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de commerce :*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SE PORTER** acquéreur auprès du Département de l'Hérault de 10 actions de la SPLA TERRITOIRE 34, de 1 000€ chacune, entièrement libérées, soit un montant total de 10 000 € et dote son Président des pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision, notamment pour signer tout document nécessaire, notamment l'ordre de mouvement de titres, et effectuer tout règlement ;
- **DE SOUSCRIRE** à l'augmentation de capital de TERRITOIRE 34 pour un montant de 30 000 €, à titre irréductible (à concurrence de 5 actions nouvelles pour 12 anciennes) et réductible par acquisition des droits nécessaires à titre gratuit, auprès des actionnaires renonçant à leur droit préférentiel de souscription, ou par attribution de ces droits par le conseil d'administration, étant précisé que le montant exigible lors de la souscription sera égal à la moitié, soit 15 000 €, le solde étant appelé par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de 5 ans ;
- **DE DESIGNER** sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification des statuts, monsieur Sébastien FREY en qualité d'administrateur de TERRITOIRE 34 représentant la collectivité et l'autorise, en tant que de besoin, à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- **DE DESIGNER** sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital et de la modification des statuts, monsieur Sébastien FREY en qualité de représentant de la collectivité aux assemblées générales de TERRITOIRE 34 et l'autorise, en tant que de besoin, à accepter toute fonction dans ce cadre ;
- **DE DOTER** monsieur le Président, pour ce qui le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à exécution de cette décision.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre nautique au Cap d'Agde),
sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Budget principal de la CAHM :
- exercice 2011 : Décision
Modificative n°3

N° 000465

Question n°14 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'informations

Monsieur le vice-président délégué aux finances expose qu'il s'avère nécessaire de procéder aux ouvertures et virements de crédits sur le Budget principal 2011 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée détaillés comme suit :

SOUS-PREFECTURE DE BÉZIER
REÇU
- 5 JUIL. 2011
Bureau des Politiques
Publiques

| D.M. N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | |
|--|---|--------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | |
| DEPENSES | | |
| Chap. 011 | 611 – Contrats de prestations de services | 50 000,00 € |
| | 023 – Virement à la section d'investissement | 25 000,00 € |
| TOTAL..... | | 75 000,00 € |
| RECETTES | | |
| Chap. 042 | 777- Opérations d'ordre de transfert entre sections | 75 000,00 € |
| TOTAL..... | | 75 000,00 € |

| D.M. N°3 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM | | |
|--|--|--------------------|
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| DEPENSES | | |
| Chap 26 | 261 - Titres de participations – territoire 34 | 25 000,00 € |
| TOTAL..... | | 25 000,00 € |
| RECETTES | | |
| | 021 – Virement de la section de fonctionnement | 25 000,00 € |
| TOTAL..... | | 25 000,00 € |

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur l'approbation, par Décision Modificative n°3, de ces écritures comptables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative n°3 ces ouvertures et virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur l'exercice 2011 concernant le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Giles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la

délibération : 33

Date de convocation :

lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Engagement des frais «fêtes et cérémonies - réceptions» : délibération de principe

N° 000466

Question n°15 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

Retour du contrôle de

légalité :

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques

- 5 JUIL. 2011 Publiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansjau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que la Communauté d'agglomération engage chaque année des frais relatifs aux fêtes, cérémonies et réceptions et que la réglementation ne stipule pas précisément la nature des pièces justificatives à produire à l'appui des mandats imputés sur les comptes 6232 «fêtes et cérémonies» et 6257 «réceptions».

Monsieur le Rapporteur expose que le Ministère du Budget recommande la production d'une délibération de principe autorisant l'engagement des dépenses à imputer sur ces articles et fixant leurs principales caractéristiques, en liaison avec un intérêt intercommunal. Il indique que cette procédure évite de prendre une délibération pour chaque dépense.

Afin de concilier d'une part, les impératifs de représentation liés aux manifestations et réceptions diverses concernant la vie et les compétences intercommunales et d'autre part, le souci de régularité comptable dont la vérification appartient au Trésorier Principal, il propose donc aux membres du Conseil communautaire de prendre une délibération de principe pour la durée du mandat.

Il précise qu'aux termes des instructions comptables en vigueur, les frais imputés aux articles 6232 et 6257 du budget de la communauté d'agglomération concernent des dépenses engagées à l'occasion de fêtes ou cérémonies nationales et locales, ainsi que des frais de réceptions diverses ayant un caractère d'utilité intercommunale.

Il ajoute que sans conférer un caractère exhaustif à cette énumération, les principaux types de frais de fêtes et cérémonies et de réceptions concernent, notamment, les manifestations suivantes :

- frais liés aux animations et cérémonies organisées ou soutenues par la Communauté d'Agglomération « Hérault Méditerranée » et inscrites dans le Budget Primitif : comme par exemple VINOCAP, les Hérault du Cinéma, Maisons fleuries, cérémonie des vœux ... ;
- frais liés à la vie associative locale ;
- frais liés aux expositions diverses organisées par la Communauté d'Agglomération « Hérault Méditerranée », par exemple en soutien des Métiers d'art...
- frais de réception liés à des manifestations et réunions diverses ayant un caractère intercommunal.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER la prise en charge** par le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, des frais listés précédemment, sur la base des frais réels, conformément aux instructions ministérielles ci-dessus rappelées ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération « Hérault Méditerranée » à procéder aux mandatements correspondants sur le fondement de cette délibération de principe.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 32

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Festival de la Musique
et du Vin 2011 :
attribution d'une subvention

N° 000467

Question n°16 à l'OJ

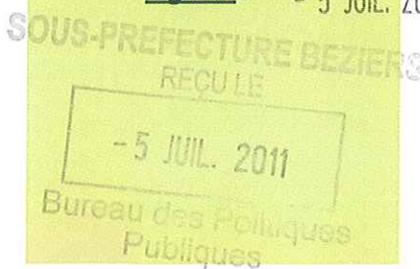
Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011
Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011



L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAux * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anslau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que sur la commune de Nézignan l'Evêque est organisé, chaque année, pour le premier week-end de juillet le « Festival de la musique et du vin » sur les thèmes de la Musique, du Patrimoine et du Vin où l'occasion est ainsi donnée aux domaines et caves de notre territoire de faire connaître la qualité et le goût de leurs produits et qui font de ce festival une fête originale d'arômes, de saveurs et de couleurs.

Il indique que dans le cadre de l'organisation de cette manifestation le Maire et son Conseil Municipal a sollicité une aide financière de la Communauté d'agglomération afin de les soutenir.

Par conséquent, dans le cadre de ses actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles et de la valorisation et promotion du territoire à travers ses produits du terroir, il est proposé d'allouer à la commune de Nézignan l'Evêque une subvention de 2 000 €.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur cette participation financière auprès de la commune et rappelle que monsieur Alain RYAux ayant quitté la séance ne prend pas part au débat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Alain RYAUX étant sorti
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** une subvention de 2 000 € à la commune de Nézignan l'Evêque dans le cadre du « Festival de la Musique et du Vin 2011 » ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder à son mandatement au Chapitre 65 article 6574 sur le Budget 2011 de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 33

Date de convocation :

lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Manifestation «TOTAL
FESTUM» à Vias :
attribution d'une subvention
dans le cadre de la «Fête des
fifres et des tambours»

N° 000468

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

5 JUIL. 2011

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Sébastien FREY, Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que dans le cadre d'une valorisation de la culture autour des animaux totémiques, des musiques traditionnelles, de l'écrit et de l'audiovisuel au niveau local, la commune de Vias organise une manifestation intitulée « TOTAL FESTUM » dans le cadre de la « Fête des fifres et des tambours » les 24, 25 et 26 juin qui permettra de créer un lien entre l'Histoire, la culture et la langue occitane, la musique, le patrimoine et les traditions de notre territoire.

Il indique que dans le cadre de l'organisation de cette manifestation le Maire et son Conseil Municipal a sollicité une aide financière de la Communauté d'agglomération afin de les soutenir.

Par conséquent dans le cadre de la mise en œuvre de toutes les mesures visant à favoriser le développement touristique et du soutien aux actions de valorisation et d'animation du patrimoine culturel, il est proposé d'allouer à la commune de Vias une subvention de 2 000 €.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur cette participation financière auprès de la commune et rappelle que monsieur Richard MONÉDÉRO ayant quitté la séance ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Monsieur Richard MONÉDÉRO étant sorti
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** une subvention de 2 000 € à la commune de Vias dans le cadre de la manifestation « TOTAL FESTUM » ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder à son mandatement au Chapitre 65 article 6574 sur le Budget 2011 de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits





Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association PRINTIVAL :
attribution d'une subvention
complémentaire

N° 000469

Question n°18 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

- 5 JUL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUL. 2011

Retour du contrôle de
légalité :

- 5 JUL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué lors de l'élaboration de son Budget Primitif 2011 une subvention de 4 000 € à l'Association PRINTIVAL dans le cadre de son soutien à la 12^{ème} Edition de PRINTIVAL Boby Lapointe organisée sur Pézenas du 27 au 30 avril dernier.

Il indique que l'association PRINTIVAL organise, notamment, tout au long de la saison des concerts-dégustations organisés dans des propriétés viticoles afin de faire découvrir des lieux patrimoniaux d'exception. Au regard de cette animation nouvellement mise en place autour de ce patrimoine particulier qu'est « le vin », le Président de l'association a sollicité une aide financière complémentaire de la Communauté d'agglomération afin de les soutenir.

Par conséquent, dans le cadre des actions d'animation et de promotion des activités viti-viticoles, il est proposé d'allouer à l'association PRINTIVAL une subvention complémentaire de 2 000 €.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce complément financier attribué à l'association PRINTIVAL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** une subvention complémentaire de 2 000 € à l'association PRINTIVAL dans le cadre de ces actions culturelles contribuent à la promotion des activités viti-vinicoles ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président de procéder à son mandatement au Chapitre 65 article 6574 sur le Budget 2011 de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

8ème Edition du festival «Les
Héraults du Cinéma» et
deuxième édition du festival
«Télé» : participation
financière de la CAHM

N° 000470

Question n°19 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE DE BÉZIER
RECUEIL

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAIN'T THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que la ville d'Agde organise en partenariat avec la Communauté d'agglomération du **17 au 20 juin 2011** le *8^{ème} Festival « Les Hérault du cinéma »*, et que cette manifestation constitue désormais un rendez-vous traditionnel pour les professionnels du *7^{ème} art*. Elle permet en effet de mettre à l'honneur les richesses patrimoniales et la diversité des paysages du territoire intercommunale à travers, notamment, le Cap d'Agde qui constitue une marque commerciale internationalement connue et un élément structurant du territoire riche d'atouts dont il est la capitale économique et touristique.

Monsieur le Rapporteur expose que ce Festival est un point de rencontre unique des personnalités et des professionnels du cinéma du grand public et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est un partenaire privilégié de ce festival.

Monsieur le Rapporteur indique que la ville d'Agde organise également pour la *deuxième fois le festival Télé* du **23 au 26 septembre 2011** et que la Communauté d'agglomération souhaite, également, y être associée.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de participer financièrement, à hauteur de 20 000 € à ces deux manifestations sous forme de prise en charge d'une partie des frais, notamment les frais d'hébergement, de restauration des participants ainsi que les achats de vin.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à hauteur de 20 000 € au Festival « les Hérault du Cinéma » et au « festival Télé » afin de prendre en charge une partie des frais de publicité, d'hébergement, de restauration des participants ainsi que des achats de vin ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Régie de recettes - Sentier
découverte «La Grande Maïre»
à portiragnes : tarifs

N° 000471

Question n°20 à l'OJ

Réf. : PHD/SB/cm

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de

légalité :

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'action d'animation et de sensibilisation au respect de l'environnement, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé d'organiser des visites guidées sur le Sentier découverte « La Grande Maïre » à Portiragnes.

Il rappelle que par Décision du Président a été institué une Régie de Recettes installée au siège de la CAHM à Saint-Thibéry qui fonctionne les mois de juillet et août de chaque année civile dont le produit de l'encaisse concerne les visites guidées du Sentier découverte « La Grande Maïre ».

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'adopter une tarification pour les prestations proposées et de la façon suivante :

- 2 € par personne à partir de 12 ans
- 62 € pour ½ journée d'accueil des Centres de Loisirs extérieurs au territoire de la CAHM
- Gratuité pour l'accueil des Centres de Loisirs sur le territoire intercommunal

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les tarifs de la Régie de Recettes du Sentier découverte « La Grande Maïre » à Portiragnes aux conditions énoncées ci-dessus ;
- **DIT QUE** monsieur le Président de la CAHM et le Comptable Public assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :
- 5 JUIN 2011

OBJET :

Bilan des acquisitions et
cessions foncières de la CAHM
sur l'exercice 2010

N° 000472

Question n°21 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

Contrôle de légalité :
- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que, conformément à l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit être soumis, chaque année, aux membres du Conseil communautaire et est ensuite annexé au Compte Administratif 2011 du Budget principal.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur présente aux membres du Conseil communautaire le bilan des acquisitions et cessions 2010 opérées d'une part, par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et d'autre part, par la Société d'Équipement du Biterrois et son Littoral en tant que mandataire de cette dernière.

L'Assemblée délibérante prend connaissance des tableaux joints en annexe.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

- **PREND ACTE** des acquisitions et cessions opérées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au cours de l'exercice 2010.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES – signature des actes en 2010

| Objet | Référence cadastrale | Superficie | Vendeur | Affectation | Prix |
|--------------|----------------------|----------------------------|--------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| parcelle | BV 59 | 2122 m ² | P.A.E.H.M. LA CAPUCIERE A BESSAN | | |
| parcelle | BV 65 | 3223 m ² | M. ALBERT | P.A.E.H.M.LA CAPUCIERE | 23 342,00 € |
| | | | Consorts NOUGARET - FONQUERNE | P.A.E.H.M.LA CAPUCIERE | 35 453,00 € |
| TOTAL | | 5 345 m² | | | 58 795,00 € |
| parcelle | HK 184 | 673 m ² | P.A.E.H.M. La MEDITERRANEENNE A AGDE | | |
| | | | AGDE (préemption) | PAEHM La Méditerranéenne | 88 000,00 € |
| TOTAL | | 673 m² | | | 88 000,00 € |

BILAN DES CESSIONS - signature des actes en 2010 (hors mandat S.E.B.L.I.)

| Objet | Référence cadastrale | Superficie | Acquéreur | Activités | Prix T.T.C. |
|--------------|----------------------|------------------------|--------------------------------|-----------|---------------|
| | | | AUCUNE SIGNATURE D'ACTE | | |
| TOTAL | | 0 m² | | | #REF ! |

BILAN DES CESSIONS - signature des actes en 2010 (mandat S.E.B.L.I.)

| Objet | Référence cadastrale | Superficie | Acquéreur | Activités | Prix HT |
|--------------|-----------------------------|----------------------------|--|---|---------------------|
| | | | P.A.E.H.M. LES RODETTES A PEZENAS | | |
| parcelles | AT 427p,428p,431p,432p,428p | 205 m ² | S.C.I. ORANA | Extension Unité de fabrication pâtisserie | 21 115,00 € |
| parcelles | AT 467,468,428p | 2350 m ² | S.C.I VIVACE (M. MOUTON) | surface alimentaire NETTO | 242 050,00 € |
| parcelle | B2 | 3100 m ² | M. MAGNIER | Maison de la Vision | 136 400,00 € |
| TOTAL | | 5 655 m² | | | 399 565,00 € |

BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES – 2010

| Nature | Référence cadastrale | Superficie | Vendeur | Affectation | Prix |
|--------|----------------------|------------|------------------------|--------------------------------|------------|
| maison | AB269 | 310 | Indivision Preud'homme | château de Castelneau de Guers | 162 000,00 |



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de service public de
transport urbain de voyageurs :
présentation du rapport
d'activités 2010 par la Société
CARPOSTAL Agde

N° 000473

Question n°22 à l'OJ

Réf. : PHD/SP/SGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Christian THERON, Vice-Président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace, la Communauté d'Agglomération a en charge l'organisation des transports urbains sur le territoire intercommunal et que depuis le 1^{er} mars 2010, cette dernière a confié la gestion de ce service public à la société CARPOSTAL.

Monsieur le Rapporteur expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et que ce rapport qui comporte un compte rendu technique et un compte rendu financier doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Ainsi, monsieur le Rapporteur présente le rapport 2010 transmis par la société CARPOSTAL Agde sur la gestion de transport urbain de voyageurs et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

RECULE

- 5 JUIL. 2011

- 5 JUIL. 2011 Bureau des Politiques
Publiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative
des services publics locaux du 14 juin 2011,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 de CARPOSTAL Agde concernant la Délégation du Service Public de transport urbain de voyageurs.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

1 - 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de Service Public
d'Assainissement Non collectif :
présentation du rapport annuel
2010 par la Lyonnaise des Eaux

N° 000474

Question n°23 à l'OJ

Réf. : PHD/EM/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIIN 2011

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gérard BARRAU, Conseiller délégué chargé des espaces verts, de la propreté voirie et de l'entretien des bâtiments

Monsieur le Rapporteur rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2005 le Conseil communautaire a délégué à la Lyonnaise des Eaux la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Il expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service et stipule que ce rapport doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Ainsi, monsieur le Rapporteur présente le rapport 2010 transmis par la Lyonnaise des Eaux sur la gestion de la délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur;
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative
des services publics locaux du 14 juin 2011,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 de la Lyonnaise des Eaux concernant la délégation du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE 5Centre Nautique AU Cap D'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :

lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Délégation de service public de
l'aire d'accueil des gens du
voyage sur la commune d'Agde
: présentation du rapport
d'activités 2010 par
la S.a.r.l. GDV

N° 000475

Question n°24 à l'OJ

Réf. : PHD/DT/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que par délibération en date du 31 janvier 2008 le Conseil communautaire a délégué à GDV (Gens Du Voyage) la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage d'Agde.

Madame le Rapporteur expose que conformément à l'article L 1 411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit rendre compte chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante d'un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et stipule que ce rapport doit être soumis à l'examen de l'assemblée délibérante.

Ainsi, madame le Rapporteur présente le rapport 2010 transmis par GDV sur la gestion de la délégation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Agde et invite les membres du Conseil communautaire à en prendre connaissance.

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERES
REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative
des services publics locaux du 14 juin 2011,*

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2010 de GDV concernant la Délégation du Service Public pour la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage à Agde.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Giles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique AU Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAUX * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 34

Date de convocation :

lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reprise du service
d'enlèvement des encombrants
et collecte des cartons :
conventions de gestion entre
SICTOM et la CAHM

N° 000476

Question n°25 à l'OJ

Réf. : PHD/ETMSGB

Transmis à la

Sous Préfecture :

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

- ✓ *Vu l'article L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que « Les dispositions de l'article L 5215-27 sont applicables à la communauté d'agglomération »,*
- ✓ *Vu l'article L5215-27 du Code Général des Collectivités qui stipule que « La communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public. Dans les mêmes conditions, ces collectivités peuvent confier à la communauté urbaine la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions ».*

Monsieur le Président rappelle que lors de sa création, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, a opté pour l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets et que par délibération du 14 mai 2003, celle-ci a transféré, à compter du 1^{er} juin 2003, au SICTOM de Pézenas la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers mais a toutefois continué à collecter les encombrants et les cartons et emballages abandonnés sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du 10 septembre 2004, la Communauté d'agglomération après avoir considéré que le ramassage des encombrants faisait partie de la compétence collecte et rappelé que la compétence collecte ne pouvait être morcelée a décidé de transférer cette compétence au SICTOM. Ainsi, le personnel affecté à cette mission a été soit transféré au SICTOM, soit mis à disposition.

Monsieur le Rapporteur expose que face aux difficultés rencontrées sur le terrain pour la gestion de ce service (*manque de coordination des actions du service SICTOM d'enlèvement des encombrants et du service propreté-voirie de la communauté d'agglomération*), dans un souci de cohérence et d'efficacité, la Communauté d'agglomération et le SICTOM de Pézenas ont décidé de regrouper à compter du 1^{er} juillet 2011 cette activité au sien d'un même service, le service propreté de la Communauté d'agglomération.

Considérant que conformément aux textes en vigueur, un transfert de compétences ne pouvait être envisagé, le SICTOM et CAHM ont décidé d'organiser la gestion par cette dernière de ce service via une convention qui définit les modalités de gestion technique et administrative du service de collecte des encombrants et des cartons sur l'ensemble du territoire communautaire.

Il indique que les moyens existants actuellement pour la gestion de ce service sont les suivants :

Le personnel : 16 agents permanents qui ont la possibilité d'être mis à disposition de la communauté d'agglomération afin de poursuivre la collecte des encombrants et cartons au sein du service propreté de la communauté d'agglomération ou de demander leur mutation. Il précise que les agents qui ne souhaiteront pas rejoindre la Communauté d'agglomération selon l'une de ces deux voies seront réaffectés au sein des autres services du SICTOM et la communauté d'agglomération sera amenée à recruter directement afin de pourvoir les éventuels postes vacants.

Le matériel roulant : (*fourgonnettes ; camions benne ; benne à ordures ménagères*) dont une liste précise fera l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition

Il précise également que le cout annuel de ce service, évalué par le SICTOM à la somme de 655 000 € continuera d'être financé comme par le passé par le produit perçu par la Communauté d'agglomération au titre de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.

Les membres du Conseil communautaire sont donc amenés à se prononcer sur la convention de gestion du service d'enlèvement des encombrants et de collecte des cartons.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Pierre MARHUENDA ne prend pas part au vote

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE GERER** le service d'enlèvement des encombrants et de collecte des cartons sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- **D'APPROUVER** la convention de gestion ci annexée avec le SICTOM de Pézenas afin d'organiser les modalités de gestion technique et administrative du service des encombrants et de collecte des cartons sur l'ensemble du territoire intercommunal ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention gestion, les conventions de mise à disposition du personnel, le procès-verbal de mise à disposition du matériel ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Centre nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Centre aquatique de l'Archipel
: convention de servitude n°MH
4877 entre la CAHM et la
société Electricité Réseau
Distribution de France

N° 000477

Question n°26 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de la construction du Centre aquatique de l'Archipel à Agde, la Communauté d'Agglomération a consenti sur sa parcelle N° LT section 84, une servitude afin que la société Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) puisse passer sur ladite parcelle une ligne électrique souterraine de 20 000 V comprenant deux câbles de 500 mètres permettant l'alimentation en tarif vert du centre aquatique.

Monsieur le Rapporteur expose que cette servitude a fait l'objet d'une convention qui doit être formalisée par un acte authentique.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer l'acte notarié.

SOUS-PREFECTURE BELLEVILLE
REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique contenant constitution de servitude avec la société Réseau Electricité de France pour le Centre aquatique de l'Archipel ;

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Travaux de construction d'un
centre aquatique
communautaire- équipements
vestiaires et mobilier :
attribution des marchés : lot 11
A «Equipements de vestiaires»,
11 B «Mobilier» et 11 C
«Habillage et serrurerie des
pentes à glisser»

N° 000478

Question n°27 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de la construction du Centre aquatique de l'Archipel à Agde, la consultation concernant les lots 11 A Equipements de vestiaires", 11 B "Mobilier" et 11 C "Habillage et serrurerie des pentes à glisser" a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert et marchés négociés

Monsieur le Rapporteur expose que suite à la Commission d'appel d'offres, réunie en date du 24 mai 2011 et à la négociation du 26 mai 2011, il a été décidé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 11 A «Equipements de vestiaires» à l'entreprise NAVIC de THONES pour un montant de 118 000 € HT (*solution de base*) ;
- Lot 11 B 11 B « Mobilier » attribué à l'entreprise ZORZETO de Villegailhenc pour un montant de 184 871.20 € HT (*solution de base ; option 1 « casiers et bancs » option 2 « meuble bar » ; option 3 « équipements bars » et option 4 « ombrière »*) ;
- Lot 11 C « habillage et serrurerie des pentes à glisser » attribué à l'entreprise SOLATRAG pour un montant de 74 000 € HT.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément au choix de ses membres.

Monsieur le vice-président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR : 31

ABSTENTIONS : 4 (M. R. MONÉDÉRO, Mme N. PUIG, MM. J.-L. JOVIADO, P. HOULES)

- **DE PASSER** les marchés avec les entreprises décrites ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Fourniture et pose de gazon
synthétique au centre
aquatique de «l'archipel» :
attribution du marché

N° 000479

Question n°28 à l'OJ

Réf. : DM/SG/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

RECULE
- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique et à la logistique technique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de l'aménagement extérieur du centre aquatique de l'archipel à Agde, la périphérie de celui-ci a été modifiée afin de prévoir un terrain de « Beach Volley ». Ainsi, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la création de cet aire de jeux qui nécessite notamment la fourniture et la pose de pelouse synthétique.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à l'issue de celle-ci, la Commission d'appel d'offres réunie en date du 24 juin 2011 a décidé de retenir l'entreprise GRANDS STADES, domiciliée 58 bis rue Canteloup (33170 GRADIGNAN) pour un montant de 19 648 € HT.

En conséquence, il propose aux membres du Conseil communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché, conformément au choix de ses membres.

Monsieur le vice-président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR : 31

ABSTENTIONS : 4 (M. R. MONÉDÉRO, Mme N. PUIG, MM. J.-L. JOVIADO, P. HOULES)

- **DE PASSER** le marché avec l'entreprise GRANDS STADES pour un montant 19 648 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché de solutions d'impression (imprimantes-photocopieurs-fax) : lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert et autorisation de signature des marchés

N° 000480

Question n°29 à l'OJ

Ref. : PHD/LM/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE 5 Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que la communauté d'agglomération dispose de nombreux contrats pour ses solutions d'impressions (imprimantes, photocopieurs, fax) qui arrivent à leurs termes et qui nécessitent de par leurs montants une mise en concurrence.

Un audit des solutions actuelles a été réalisé faisant état de fortes économies possibles (environ 42 000 € HT/an) tout en optimisant également la qualité des moyens mis à la disposition des utilisateurs :

- ✓ Machines mieux adaptées et mieux positionnées
- ✓ Machines plus modernes
- ✓ Intégrations des fonctionnalités de dématérialisation (Numérisation notamment)

Ainsi, considérant que le montant du marché dépassera le seuil des procédures non formalisées, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivant du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Il indique que le dossier de consultation comprendra un seul lot pour un montant estimatif de 120 000 € TTC annuel.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 et suivants du Code des marchés publics pour les solutions d'impressions de la Communauté d'agglomération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le marché conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'offres ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Primitif de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification du Tableau des
emplois : création d'un poste au
sein du service Habitat relevant
du grade de Technicien
principal 2ème classe

N° 000481

Question n°30 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ettore, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose qu'un poste de gestionnaire Habitat Parc public est vacant suite au départ d'un agent contractuel. Un appel à candidature a été lancé afin de pourvoir ce poste, à l'issue de la procédure de recrutement la candidate retenue est une fonctionnaire territoriale titulaire du grade de Technicien principal 2^{ème} classe. Afin de permettre son recrutement il est nécessaire de modifier le Tableau des emplois en créant un poste relevant du grade de Technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de modifier le Tableau des emplois de la CAHM établissement et de créer le poste indiqué.

SOUS-PREFECTURE BEZIER
REÇU LE

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

- ✓ *Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*
- ✓ *Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*
- ✓ *Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;*
- ✓ *Vu l'article L 5211-4-1] I qui prévoit lors d'un transfert de compétence le transfert de plein droit à l'EPCI des agents affectés à ce service.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

| |
|--|
| TABLEAU DES EMPLOIS AU 27 JUIN 2011 |
|--|

EMPLOIS PERMANENTS

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|---|------|--|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Directeur territorial | A | 2 |
| Attaché territorial principal | A | 2 |
| Attaché Territorial | A | 14 |
| Rédacteur Territorial | B | 10 |
| Rédacteur principal | B | 2 |
| Rédacteur chef | B | 3 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe | C | 3 |
| Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe | C | 3 |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | C | 13 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | C | 43 |
| Emplois permanents à temps non complet | | |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 58 h 30 / mois | C | 1 |
| FILIERE ANIMATION | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Animateur Chef | B | 1 |
| Animateur territorial | B | 1 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe | C | 2 |
| FILIERE CULTURELLE | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Conservateur de bibliothèques de 2 ^{ème} classe | A | 1 |
| Bibliothécaire Territorial | A | 1 |
| Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe | B | 1 |
| Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe | B | 1 |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe | B | 3 |
| Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 |
| Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe | C | 16 |

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|--|-------------|--|
| | | |
| FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE | | |
| | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Assistant socio-éducatif principal | B | 1 |
| Assistant socio-éducatif | B | 2 |
| | | |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Ingénieur en chef de classe normale | A | 1 |
| Ingénieur principal | A | 5 |
| Ingénieur | A | 6 |
| Technicien principal 1 ^{ère} classe | B | 8 |
| Technicien principal 2 ^{ème} classe | B | 5 |
| Technicien Territorial | B | 3 |
| Agent de Maîtrise Principal | C | 12 |
| Agent de Maîtrise | C | 21 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | C | 19 |
| Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | C | 6 |
| Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe | C | 22 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | 168 |
| | | |
| FILIERE SPORTIVE | | |
| | | |
| Emplois permanents à temps complet | | |
| Educateur APS hors classe | B | 1 |
| | | |
| Total emplois permanents à temps complet | | 404 |
| | | |
| Emplois permanents à temps non-complet | | |
| Attaché territorial 91 h/ mois | A | 1 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (91 h / mois) | C | 2 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (28h/hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (87 h / mois) | C | 1 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (86,67 h / mois) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (28 h hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire) | C | 1 |
| Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe (30 h /mois) | C | 1 |
| | | |
| Total emplois permanents à temps non complet | | 9 |
| | | |
| Emplois fonctionnels | | |
| Directeur Général des Services | A | 1 |
| Directeur Général Adjoint | A | 3 |
| | | |
| Total emplois fonctionnels | | 4 |

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

| CADRE D'EMPLOIS | CAT. | EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|---|----------|---|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
| Temps complet | | |
| Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe | C | 10 |
| FILIERE TECHNIQUE | | |
| Temps complet | | |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe | C | 8 |
| Adjoint technique de 2 ^{ème} classe saisonnier | C | 90 |
| Temps incomplet | | |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 2 |
| Total emplois NON permanents | | 110 |

EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

| CADRE D'EMPLOIS | EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION |
|--|---|
| Chargé de mission de développement des activités sportives | 1 |
| Assistance technique pour la coordination des projets de développement touristique | 1 |
| Total emplois accessoires | 2 |

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant au grade ainsi créé est inscrit au Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,





Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation de la CAHM à la
Journée nationale du transport
public du 21 septembre 2011 au
travers de son réseau de
transport en commun
intercommunal CAP'BUS

N° 000482

Question n°33 à l'OJ

Réf. : DM/SP/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président expose qu'afin de valoriser l'image et le recours aux transports en commun public le « GIE OBJECTIF TRANSPORT PUBLIC », organisme créé par le GART (Groupement des Autorités Responsables des Transports) et l'Union des Transports publics visent de par leur missions à promouvoir le transport public et le développement d'une mobilité durable aux travers de grandes manifestations.

Monsieur le Rapporteur informe que ces organismes renouvellent le **21 septembre 2011** l'opération intitulée « *journée Nationale du transport Public* » qui permet de faire découvrir au public les atouts du réseau de transport en commun.

Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de participer à cette journée et de substituer à sa tarification habituelle un tarif unique de 1 € la journée sur l'ensemble du réseau urbain de la Communauté d'agglomération. L'objectif de cette opération est de faire découvrir au public, une fois par an, les atouts du transport en commun et d'inciter à long terme, à changer son comportement quotidien en faveur d'un mode de déplacement durable, économique et plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PARTICIPER** à la journée nationale du transport public organisée le 21 septembre 2011 ;
- **DE FIXER** pour la journée du 21 septembre 2011 un tarif unique de 1 € la journée sur l'ensemble du réseau urbain de la Communauté d'Agglomération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site Natura 2000 «Étang du Bagnas» : avis de la CAHM concernant la proposition de modification des périmètres (ZPS et SIC)

N° 000483

Question n°34 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que le site Natura 2000 « Étang du Bagnas » a été :

- désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel du 26 octobre 2004 au titre de la Directive « oiseaux »,
- et reconnu comme Site d'Importance Communautaire (SIC) le 28 mars 2008, cette fois au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Un document d'objectifs a été élaboré pour ces deux sites, à compter de la fin de l'année 2008, sous la direction du Comité de pilotage local qui avait désigné l'Association de Défense de la Nature des Pays d'Agde (ADENA) en tant qu'opérateur pour son élaboration. Celui-ci a été validé par le COPIL le 8 novembre 2010 et approuvé par des arrêtés préfectoraux en date du 21 janvier 2011 concernant le SIC et 24 janvier 2011 concernant la ZPS. Par conséquent la connaissance acquise sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire du site, grâce au document d'objectifs, permet -conformément au souhait du comité de pilotage- de proposer une modification du périmètre actuel des deux sites.

Madame le Rapporteur indique qu'en conséquence, sur la base de l'article R 414-3 du Code de l'environnement, le Préfet soumet au Conseil communautaire pour avis le projet de modification du périmètre des sites FR 9101412 et FR 9110034 « Étang du Bagnas » qui est conforme aux conclusions du comité de pilotage du 8 novembre 2010.

Pour cela le Conseil communautaire doit émettre un avis motivé d'un point de vue scientifique dans le délai de deux mois à compter de la saisine sur les présents projets de périmètre. A défaut de s'être prononcé dans ce délai, la CAHM sera réputée avoir émis un avis favorable. Cette proposition concerne à la fois des propriétés privées et des parcelles du Conservatoire du littoral dont ces dernières sont des terrains inaliénables voués à une entière protection de la biodiversité, leur classement au titre de Natura 2000 reste cohérent.

Les remarques de la Communauté d'agglomération portent donc sur la parcelle IR 63 située sur la **zone sud du Bagnas**, parcelle péri-urbaine classée au plan d'occupation des sols en ZAC (Zone d'Aménagement Concertée). Cette parcelle ne présente pas d'habitats et d'espèces « d'Intérêt communautaire » et se trouve en continuité directe avec la partie urbanisée par conséquent il est proposé de l'exclure de ce projet d'extension.

Même si cette parcelle n'est pas intégrée dans le périmètre du site Natura 2000, tout projet fera l'objet d'une procédure d'évaluation des incidences.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à se prononcer et à donner un avis sur la modification de ce périmètre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

- **CONSIDERANT** les remarques exposées ci-dessus,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE un avis défavorable** sur la parcelle IR 63 située sur la zone sud du Bagnas qui ne présente pas d'habitats et d'espèces « d'Intérêt communautaire » et se trouve être en continuité directe avec la partie urbanisée où elle se situe ;
- **D'EMETTRE un avis favorable** à la proposition de modification du reste du périmètre du site Natura 2000 « Etang du Bagnas » ;
- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Site Natura 2000 «Carrières de
Notre Dame de l'Agenouillade»
: demande de subvention et
signature convention
d'aménagement

N° 000484

Question n°35 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

RECUE
- 5 JUIL. 2011
Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT** : Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE** : Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC** : M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Guy MILLAT * **PEZENAS** : Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES** : M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Véronique SALGAS, vice-présidente déléguée à l'environnement

Madame la vice-présidente expose que le site Natura 2000 des mares temporaires des Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade au Grau d'Agde est en phase « d'animation », cela consiste à mettre en œuvre les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs ayant valeur de plan de gestion pour les terrains du Conservatoire.

Elle précise que c'est dans ce cadre que la Communauté d'agglomération souhaite en tant qu'animatrice du site et gestionnaire de ces terrains -Convention-cadre de gestion du 15 Septembre 2006- engager des actions de gestion des activités humaines sur le site afin de favoriser la biodiversité.

Il est proposé de mettre en place une convention bipartite afin que la Communauté d'agglomération puisse réaliser les travaux nécessaires sur les terrains du Conservatoire du Littoral (coût estimé à 3 900 € TTC) et de solliciter une aide financière pour leurs réalisations dans le cadre du Document d'objectifs (51 600 € TTC) selon le plan de financement Fonds Natura 2000 suivant :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEADER) : 50 % (25 800 € TTC)
- Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) : 50 % (25 800 € TTC)

Il est convient de préciser que les travaux du plan de gestion 2 ne sont pas subventionnés, il incombe donc au propriétaire et au gestionnaire de les financer à savoir :

- Conservatoire du Littoral : 13 % (500 € TTC)
- CAHM : 87 % (3 400 € TTC)

Il est précisé que ces travaux consistent pour ce qui est de la gestion des habitats (actions relevant du DOCOB) à maîtriser la colonisation des espèces ligneuses, vivaces ou invasives par :

- le débroussaillage de la végétation des mares temporaires méditerranéennes et des prairies qui les abritent
- l'arrachage des espèces invasives
- l'export de la matière organique en déchetterie.

Et ce qui concerne la gestion des activités humaines (actions relevant du plan de gestion), cela consiste à :

- matérialiser les 2 entrées du site par la mise en place de 2 panneaux d'entrée de site informant le public sur les règles en vigueur,
- installer une barrière à l'entrée ouest de la zone pour le passage des seuls véhicules de secours au site,
- murer les entrées des deux blockhaus pour éviter une occupation illicite des lieux.

Les membres du Conseil communautaire sont amenés à autoriser son Président à signer la convention avec le Conservatoire du Littoral et solliciter une aide financière auprès du FEADER et du MEDDTL selon ce plan de financement préétabli.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention d'occupation en vue de l'aménagement et la réalisation de petits travaux sur le site des carrières de Notre Dame de l'Agenouillade au Grau d'Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ladite convention ;
- **DE SOLLICITER** les aides financières les plus élevées possibles auprès du FEADER et du MEDDTL ;
- **DE PRENDRE EN CHARGE** sur le Budget principal de la CAHM les travaux du plan de gestion 2 pour un montant de 3 400 € TTC.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Méditerranéenne (CAHM) in Agde. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEDITERRANEE' and 'AGDE'. A blue ink signature is written over the stamp, and the name 'Gilles D'ETTORE' is printed in bold black text below it.



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Paehm «le puech» à
Portiragnes : cession du lot 15
d'une superficie de 2 525m² à
la SAS Marc

N° 000485

Question n°36 à l'OJ

Réf. : AM/TP/SGB

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2003 reconnaissant d'intérêt communautaire le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;
- Vu la délibération du 28 juin 2010 fixant les conditions de vente des parcelles selon 3 grilles tarifaires.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a réalisé les travaux d'aménagement du Parc d'Activités Economique du « Puech » à Portiragnes et a commencé la commercialisation des parcelles, conformément aux prix fixés par délibération en date du 28 juin 2010 (grille A : 55 € HT/m² ; grille B : 50 € HT/m² ; grille C 45 € HT/m²).

Monsieur le rapporteur expose que madame Claudia LONGRICH, Présidente de la S.A.S. MARC, souhaite acquérir le lot n° 15 d'une superficie de 2 525 m² situé sur le Parc d'Activités Economiques Hérault-Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes.

Il indique que cette entreprise créée en 1965 est une société de travaux d'installation électrique (courants forts et courants faibles) dont le siège est à Montpellier, qu'elle dispose de deux établissements supplémentaires sur Perpignan et Béziers et qu'elle souhaite pérenniser son implantation dans le Biterrois afin de développer de nouvelles activités en liens avec le courant faible, alarmes et détection incendie.

Il précise que cette entreprise est composée à l'heure actuelle d'un effectif de 18 personnes et envisage la création de 3 emplois supplémentaires.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer favorablement sur la vente du lot n°15 dans les conditions suivantes :

▪ **Prix au mètre carré :** 45,00 € H.T./m²

Soit un prix total du lot n° 15 de : 113 625,00 € H.T.

auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 18 316,25 €
soit un prix de vente TTC du lot n°15 de : 131 941,25 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490,00 € T.T.C./ml payables au comptant à la signature de l'acte authentique.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la vente dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Et après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la vente du lot N°15 d'une superficie de 2 525 m² au prix de 113 625,00 € HT auquel il sera rajouté la TVA sur la marge, les frais de géomètre ainsi que les frais de réalisation des accès sur la voie publique ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les compromis de vente à intervenir ainsi que les actes authentiques de vente et toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation de la CAHM au
fonctionnement de la Mission
Locale d'Insertion du Centre
Hérault

N° 000486

Question n°37 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concernée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Monsieur le Rapporteur expose que la mise en place de ce dispositif nécessite l'implication de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'exclusion et, notamment, des Collectivités Locales -conformément aux dispositions de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions- et dans le cadre des compétences qu'elles exercent en application du II de l'article 82 de la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique et plus particulièrement au soutien et au développement de l'emploi et de la formation et afin de pérenniser le travail engagé par la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire d'adhérer auprès de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault sur la base de 1,30 € par habitant.

Il est précisé que chaque année, le montant de la participation de la CAHM sera calculé en fonction du nombre d'habitants et sur présentation d'une facture de la MLI.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDEA L'UNANIMITE

- **DE DONNER** son accord sur la participation financière de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au fonctionnement de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault sur la base de 1,30 euros par habitant soit au total 85 963,80 € ;
- **DIT QUE** chaque année, le montant de la participation de la CAHM sera calculé en fonction du nombre d'habitants et sur présentation d'une facture de la MLI Centre Hérault ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président à procéder au mandatement correspondant sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PLEIADES Emploi Services
Hérault (ex Pôle Emploi
Services Hérault) :
participation financière

N° 000487

Question n°38 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

Contrôle de légalité :

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Anslau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Roger FAGES, Conseiller délégué chargé de l'emploi et de l'insertion

Monsieur le Conseiller délégué expose que Pleïades Emploi Services Hérault, basé sur Béziers « ex Pôle Emploi Services Hérault » initié par le Département de l'Hérault vise à valoriser et professionnaliser le secteur des emplois de service aux particuliers. C'est pourquoi, dans l'optique de mieux répondre à sa vocation départementale, Pleïades Emploi Services Hérault s'est appuyé sur des pôles relais locaux, portés sur leur territoire par les élus membres du Pôle.

Il précise que les objectifs menés par Pleïades Emploi Services Hérault sur le secteur des services aux personnes et aide à domicile sont les suivants :

- renforcer l'accès aux emplois de services à la personne
- faciliter l'accès pour tous à des services de qualité
- professionnalisation (améliorer la qualité des emplois et des services).

Il communique, à titre d'information, les résultats de l'exercice 2010 sur le territoire intercommunal :

- 108 personnes reçues
- 31 offres d'emploi
- 15 contrats signés sur le territoire de la CAHM

Afin de poursuivre les actions menées et engagées par le Conseil Général de l'Hérault et dans le cadre de ses compétences en matière d'insertion, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil communautaire à renouveler l'adhésion aux Pleïades Emploi Services Hérault pour l'exercice 2011 dont la participation financière s'élève à la somme de 12 000 € sur la base de 0,18 € par habitant.

Il est précisé que chaque année, le montant de la participation de la CAHM sera calculé en fonction du nombre d'habitants et sur présentation d'une facture de Pleïades Emplois Services Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE RENOUELER** le partenariat avec Pleïades pour l'exercice 2011 ;

- **DIT QUE** chaque année, le montant de la participation de la CAHM sera calculé en fonction du nombre d'habitants et sur présentation d'une facture de Pleïades Emploi Services Hérault ;

- **DE PROCEDER** au mandatement sur le Budget principal de la CAHM correspondant au montant de la participation financière qui s'élève à 12 000 €.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Actions de développement «des
territoires ruraux» : demande
de financement européens
(au titre de la mesure 341 B
du FEDER)

N° 000488

Question n°39 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE
RECUEIL

- 5 JUIL. 2011

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

L'an deux mille onze

et le lundi 27 juin à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Ansiau REVALOR, Conseiller délégué chargé des espaces naturels

Monsieur le Conseiller délégué expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a pris réellement en considération les enjeux liés au devenir de l'agriculture et œuvre au maintien et au développement de cette économie en réponse aux orientations du projet d'agglomération, de l'agenda 21 et des nouvelles compétences intercommunales en matière agricole délibérées en janvier 2011. A ce titre, par délibération du 21 septembre 2009, une mission d'animation des territoires ruraux, dans le cadre d'une Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER) mise en place avec le soutien de la Région a été créée à partir du 1er mai 2010 pour une durée de trois ans.

Il rappelle que pour la seconde année et suite à la délibération du 23 mai 2011, le poste de chargé de mission a été financé à hauteur de 70% au titre de la mesure 341B du FEADER (stratégie de développement en dehors de la filière bois) - Axe 3 du Document Régional de Développement Rural (DRDR).

Certaines actions mises en œuvre par cette mission sont également financées sur le même pourcentage par cette mesure 341B du FEADER, à savoir :

- accueil d'un stagiaire pour le développement des circuits courts avec le recensement et le diagnostic des agriculteurs actuellement en circuits-courts sur le territoire dans le but de proposer des pistes de développement et de structuration de ce mode de commercialisation

- accueil d'un stagiaire sur l'agropastoralisme en vue de trouver des alternatives agricoles à l'arrachage viticole avec outre des enjeux économiques, des enjeux environnementaux et paysagers.
- étude d'animation foncière de la vallée de la Peyne afin de définir les perspectives de développement du maraichage Bio et des circuits courts sur la commune de Pézenas et dans le but de recenser les opportunités foncières pour agrandir les exploitations existantes ou installer de nouveaux porteurs de projet.

Il indique que la subvention globale de la mission d'animation des territoires ruraux (le chargé de mission ainsi que les trois actions), pour la deuxième année s'élève donc à 32 211,82 € HT pour un montant total des dépenses de 46 016,89 € HT.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur ces financements au titre de la mesure 341B du FEADER à hauteur de 70% et de demander les subventions à l'Europe, à la Région Languedoc-Roussillon et au Département de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le financement pour la deuxième année de la mission d'animation des territoires ruraux – OCAGER soit une subvention globale de 32 211,82 € HT pour un montant total des dépenses de 46 016,89 € HT ;
- **DE DEMANDER** les subventions à l'Europe, à la Région Languedoc-Roussillon et au Département de l'Hérault au titre de la mesure 341B du FEADER à hauteur de 70% ;
- **D'INSCRIRE** au Budget de la Communauté d'Agglomération les crédits nécessaires ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monseigneur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :
- 5 JUIL. 2011

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 000489
Question n°40 à l'OJ

Réf. : PHD/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

- 5 JUIL. 2011

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE ***AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA ***AUMES :** M. Jean-Marie AT ***CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS ***CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER ***FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA ***MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU ***NIZAS :** M. Jean-François CERVERA ***PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE ***PINET :** M. Gérard BARRAU ***POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ ***PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT ***SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ ***VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN ***BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI ***CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ ***LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY ***MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA ***NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD ***NIZAS :** M. Guy MILLAT ***PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES ***PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ ***ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER ***VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *sixième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2011.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

SOUS-PREFECTURE
RECUEIL

- 5 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

Il précise que la Communauté d'Agglomération s'engage à prendre les dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral qui sera délivré pour cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Par conséquent, il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce devis de travaux dans son principe et à autoriser monsieur le Président à solliciter des aides auprès du Conseil Général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le devis de travaux établi par l'Office National des Forêts pour effectuer ladite prestation sur le territoire intercommunal dont le coût est estimé à 30 167,66 € T.T.C. ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour lui permettre de mener à bien cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Traitement contre la chenille
processionnaire du pin :
campagne 2011 et demande de
subvention auprès du Conseil
Général

QUESTION DIVERSE

N° 000490

Question n°41 à l'OJ

Réf. : DM/EM/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

Contrôle de légalité :

11 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUIL. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2011

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CÈBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gérard BARRAU, Conseiller délégué chargé des espaces verts, de la propreté voirie et de l'entretien des bâtiments

Monsieur le vice-président expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le Traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère :

- ✓ mono turbine pour le traitement en zone forestière (74,74 ha)
- ✓ bi turbine pour le traitement en zone urbaine (234,59 ha)

Il précise que ce traitement est réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Ainsi, il soumet à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts (O.N.F.), Service Départemental de l'Hérault qui propose un traitement aérien à l'aide d'un produit biologique :

- ✓ sur la Zone urbaine (90 € H.T./ha) : communes d'Agde, de Pézenas, Pomerols et Portiragnes ;
- ✓ et la Zone forestière (55 € H.T./ha) : communes d'Agde, Aumes, Pinet, Montagnac, Saint Pons de Mauchiens, Vias, Florensac, Lézignan la Cèbe et Adissan, Nézignan l'Evêque.

au prix de 30 167,66 € T.T.C. pour une superficie totale de 309,33 hectares.

Il précise que la Communauté d'Agglomération s'engage à prendre les dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral qui sera délivré pour cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Rapporteur rappelle que la subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Par conséquent, il invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur ce devis de travaux dans son principe et à autoriser monsieur le Président à solliciter des aides auprès du Conseil Général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le devis de travaux établi par l'Office National des Forêts pour effectuer ladite prestation sur le territoire intercommunal dont le coût est estimé à 30 167,66 € T.T.C. ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour lui permettre de mener à bien cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

REÇU LE

11 JUL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



Communauté d'Agglomération

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "HERAULT MEDITERRANEE"

SEANCE DU LUNDI 27 JUN 2011

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers

**L'an deux mille onze
et le lundi 27 juin à dix-huit heures**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire à :

AGDE (Centre Nautique au Cap d'Agde)

sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47

En exercice : 47

Qui ont pris part à la
délibération : 35

Date de convocation :
lundi 20 juin 2011

Affichage effectué le :

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Présentation des travaux
réalisés par la Commission
Consultative des services
publics locaux pour l'exercice
2010

QUESTION DIVERSE

N° 000491

Question n°42 à l'OJ

Réf. : PHD/SGB/cm

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

Contrôle de légalité :

11 JUL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

- 5 JUL. 2011

Présents :

ADISSAN : Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Mme Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Jean ROQUES, Pierre MARHUENDA * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Guilhem BONNARIC * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Patrice DREVET, Mme Edith FABRE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mm. Claude EXPOSITO, Jean-Louis BISQUERT * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Nelly PUIG, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

AGDE : M., Gérard MILLAT, Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** MM. Robert RALUY, Stéphane PEPIN-BONET, Patrick FEDERICI * **CAZOULS D'HERAULT :** Henry SANCHEZ * **LEZIGNAN LA CEBE :** Jean-Noël LANDRY * **MONTAGNAC :** M. Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Guy MILLAT * **PEZENAS :** Mme Angéla RODRIGUES * **PORTIRAGNES :** M. Gérard PEREZ * **ST PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Josiane BUCHACA.

Secrétaire de Séance : Mme Véronique SALGAS

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L1413-1 du CGCT, le Président de la commission consultative des services publics locaux présente à son Assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Il précise que cette commission - composée de trois membres du Conseil communautaire (madame Véronique SALGAS, messieurs Christian THERON et Jacques GARRIGA) et de trois représentants d'associations (association NOTRE CAP, association l'Amicale des Cheveux Blancs et association des Consommateurs, Logement et Cadre de Vie) - est présidée par monsieur Gérard BARRAU, Conseiller délégué chargé des espaces verts, de la propreté voirie et de l'entretien des bâtiments

Monsieur le Rapporteur expose que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie au cours de l'année 2010 une fois et a examiné les points suivants :

- **le vendredi 17 juin 2010**, la commission a donné un avis favorable sur les rapports d'activités 2009 présentés par :
 - la Lyonnaise des Eaux, délégataire du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'agglomération,
 - la S.a.r.l. GDV (Gens Du Voyage), délégataire du Service Public pour l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune d'Agde.

Les membres du Conseil communautaire sont donc invités à prendre acte de ces travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'exercice 2010.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

11 JUIL. 2011

Bureau des Politiques
Publiques